

















Campagne de fleurissement 2019

Concours communal et départemental

Inscrivez-vous!

Vous aimez les fleurs, vous voulez un cadre de vie agréable, vous fleurissez votre habitation, votre jardin, l'espace public aux abords de chez vous ... alors participez au concours d'embellissement de votre commune!



Le jury communal passera cette année dans les premiers jours de juillet

Vous pourrez également, si vous le souhaitez, présenter des photos de vos espaces en pleine floraison



Dans le cadre des actions en faveur du cadre de vie et du bien vivre ensemble, la commune de Saint-Priest-sous-Aixe participe à la campagne de fleurissement organisée par le comité départemental du tourisme « Haute-Vienne Tourisme », sous l'égide du Département de la Haute-Vienne.

Ce n'est pas l'esprit de compétition qui a motivé la municipalité, mais la volonté d'associer tous les habitants qui le souhaitent à l'embellissement de la commune, et vous êtes déjà nombreux à y contribuer dans vos jardins, sur vos balcons, le long des pieds de murs, etc.

Il est donc possible à chacun de s'inscrire pour le concours communal et pour le concours départemental. La commune, elle-même, pourra concourir en tant que collectivité, mais rien ne sera possible sans une implication citoyenne.

Les critères d'appréciation sont les suivants :

- Qualité du fleurissement, variété, quantité, harmonie des couleurs, propreté des abords.
- Mise en valeur du bâti, respect des matériaux locaux.
- Qualité des arbres, arbustes et des différents végétaux.

Le jury tiendra fortement compte du respect de l'environnement :



Utilisation minimale, voire abandon, des produits phytosanitaires.

- Gestion rigoureuse de l'arrosage.
- Utilisation de techniques naturelles (paillage, purins de végétaux, etc...

Renseignements auprès du secrétariat de mairie.





Bulletin d'inscription

NOM Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
S'inscrit pour le	concours de fleurissement, dans la (les) catégorie(s) suivante(s) *:
☐ Catégori	e 1 - Maison avec jardin visible depuis la rue
Catégorie	e 2 - Décor floral installé sur la voie publique
Catégorie	e 3 - Balcon ou terrasse
☐ Catégori	e 4 - Fenêtres ou murs
Catégori	e 5 - Potager fleuri
	e 6 - Hôtel, restaurant, café, commerce, artisan, entreprise (fleues façades et des abords visibles de la rue).
_	ie 7 - Parc (superficie d'au moins 3.000 m², le parc comprend des bustes et des fleurs)
	e 8 -Ferme fleurie (l'exploitation agricole doit être en acti- le seul lieu qui soit apprécié aussi bien de la voie publique qu'à
Catégori	e 9 - Jardin potager naturel (hors concours départemental)
* cocher la ou les	catégories (s) souhaitée(s).
Date et signature	



Bulletin d'inscription



à déposer ou adresser avant le 21 juin 2019

par courrier: Mairie de Saint-Priest-sous-Aixe – Le Bourg – 87700 SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE par mail: mairiesaintpriestsousaixe@gmail.com